



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 3213

Texte de la question

CONSEIL NATIONAL DU LITTORAL

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon, pour le groupe UMP.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, l'INSEE prévoit trois millions d'habitants supplémentaires sur le littoral français de métropole d'ici à 2020. Chacun comprend bien que les enjeux sont considérables. Réchauffement climatique et montée des océans, pression très forte sur le foncier littoral, multiplication des conflits d'usage sur des zones extrêmement fragiles, tout cela est devant nous. Pour relever ces défis, dont il a pris la juste mesure, le Gouvernement a engagé une ambitieuse politique du littoral, qui s'appuie sur un nouvel outil de concertation, le Conseil national du littoral, et sur une nouvelle gouvernance du littoral : la gestion intégrée de la zone côtière. À ce titre, vingt-cinq expérimentations se poursuivent depuis plus de dix-huit mois.

Cette politique a pour ambition de répondre à toutes les exigences du développement durable. La protection des zones sensibles et des milieux naturels doit, à terme, favoriser la qualité de vie des habitants du littoral, tout en les aidant à assurer le développement économique et social des territoires où ils vivent.

Un bilan interministériel des vingt ans de la loi Littoral est en cours d'élaboration et devrait aboutir avant le 30 juin. Après sa première réunion à Matignon, à l'initiative du Premier ministre, puis une deuxième en baie de Somme, la commission permanente du Conseil national du littoral se réunira demain Place-Beauvau à votre invitation. Quel message entendez-vous lui adresser pour introduire ses travaux ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, les prévisions de l'INSEE sont fondées sur l'attractivité du littoral français, mais je sais à quel point, en votre qualité de président de la commission permanente du Conseil national du littoral ("*Allô ! Allô !*" *sur les bancs du groupe socialiste*), vous partagez, comme moi, le sentiment de beaucoup d'élus qui siègent dans cet hémicycle : la démocratie qui s'exerce dans notre pays ne prévoit pas que les statisticiens fixent la politique d'aménagement du territoire de la France.

C'est à nous de décider ensemble si nous voulons qu'il y ait trois millions d'habitants de plus sur le littoral dans dix ans. Or, à mes yeux, ce serait une catastrophe environnementale et écologique. Oui, je suis opposé à ce que nous touchions à la loi Littoral, qui a permis de lutter contre l'urbanisation galopante et désordonnée du littoral français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

En revanche, je suis favorable au développement de l'aménagement d'autoroutes maritimes. L'année dernière, à Barcelone, le Premier ministre et moi-même avons signé un premier engagement avec l'Espagne pour l'ouverture d'une telle liaison entre Bilbao, la côte Atlantique et la Manche.

Nous devons développer des projets de ce type entre Rome, Savone, Marseille, Barcelone, Tanger, Bilbao, Saint-Nazaire et Dunkerque, sans oublier Le Havre 2 000. Ils permettent en effet de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre le long de notre littoral, par les charrois de poids lourds que les Français ne supportent plus. Un navire de 350 mètres représente à lui seul l'équivalent de 58 kilomètres de poids lourds.

En termes d'attractivité, puisque Christine Lagarde en parlait il y a un instant, nous devons, pour répondre à

certaines investisseurs internationaux, développer des plateformes logistiques, comme nous l'avons fait au Havre 2 000 ou à Marseille Fos 2 XL, parce que nous savons que c'est en créant des intermodalités que nous développerons des activités économiques fortes.

Enfin, il faut lutter pour défendre la biodiversité, élément d'attractivité touristique important, et développer des pôles d'excellence autour de pôles touristiques. C'est ainsi qu'à Canet-en-Roussillon, un pôle d'excellence s'est constitué autour d'un port touristique très important.

Tel est le message que je compte adresser au Conseil national du littoral. Vous pouvez, comme tous ceux qui y participeront, nous faire des propositions. Elles nous permettront de trouver un juste équilibre entre la protection de la biodiversité et le développement économique le long du littoral.

Que les statisticiens, et tous ceux qui, aujourd'hui, proposent d'y installer trois millions d'habitants de plus, sachent que nous ne le voulons pas. Nous entendons au contraire préserver la richesse que constitue le littoral français, sans pour autant le priver du développement économique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Bignon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3213

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2007